

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

(Taux de TVA en vigueur)

CHARGE VENDEUR

PRIX DE VENTE NET	TAUX APPLICABLE
Jusqu'à 200.000 €	6,00 % (minimum 2.500 €)
À partir de 200.000 €	5,00%

HONORAIRES DE LOCATION TTC

(Taux de TVA en vigueur)

HABITATIONS

B * L *

▶ Entremise et négociation :	180,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▶ Visite, constitution du dossier et rédaction du bail :			
- Jusqu'à 50 m ² de surface habitable	8,00 €/m ²	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Au-delà de 50 m ² jusqu'à 100 m ² de surface habitable	7,00 €/m ²	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Au-delà de 100 m ² de surface habitable	6,00 €/m ²	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▶ État des lieux entrant :	3,00 €/m ²	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▶ État des lieux sortant :	3,00 €/m ²	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AUTRES

B * L *

▶ Garages / parkings / box / caves / greniers :			
- Visites, constitution du dossier et rédaction du bail	120,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▶ Locaux commerciaux / bureaux :			
- Visites, constitution du dossier et rédaction du bail			
→ 30 % HT du loyer annuel hors taxes et hors charges		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▶ État des lieux : (hors logement loi n° 89-462 du 06/07/89 modifié par loi n° 86-1290 du 23/12/86)	180,00 €	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>



HONORAIRES DE GESTION

(Taux de TVA en vigueur)

- Maisons et appartements	6 % HT sur montant quittancé ou perçu
- Garages / parkings / box / caves / greniers	8 % HT sur montant quittancé ou perçu
- Locaux commerciaux / bureaux	6 % HT sur montant quittancé ou perçu

- ▶ Envoi des demandes de règlement et quittances de loyer au locataire
- ▶ Encaissement des loyers, charges et dépôt de garantie
(à noter que le dépôt de garantie peut-être directement versé au propriétaire)
- ▶ Envoi des relances au locataire si retard de paiement
- ▶ Récupération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères auprès du locataire
- ▶ Établissement d'un rapport de gérance trimestriel
- ▶ Révision des loyers à date anniversaire du bail
- ▶ Révision des provisions de charges tous les ans
- ▶ Contrôle annuel de l'assurance du locataire
- ▶ Gestion des travaux d'entretien inférieurs à 5 000 € TTC
- ▶ Paiement des charges au syndic pour un bien en copropriété
- ▶ Donner et accepter tous congés
- ▶ Faire établir tous diagnostics obligatoires

EN OPTION :

▶ Aide à la déclaration d'impôt 2044	120,00 € TTC
▶ Représentation aux AG des copropriétaires	96,00 € TTC/heure
▶ Honoraires de déclaration de sinistre	96,00 € TTC
▶ Honoraires de gestion de dossiers contentieux	96,00 € TTC
▶ Honoraires de vacation (par heure et par personne)	96,00 € TTC
▶ Gestion des travaux d'entretien supérieurs à 5 000 € TTC	3 % HT
▶ Frais mensuels de correspondances (Bailleur)	3,00 €